

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

22 octobre 1992 – n° 1101  
Hebdomadaire romand  
Vingt-neuvième année

## L'expérimentation et le partage

«Fin d'une illusion: la Suisse devra vivre avec un taux de chômage plus élevé», titrait récemment le *Tages-Anzeiger*. Aujourd'hui le cap des 100 000 demandeurs d'emploi — comme on dit pudiquement — est dépassé et tous les secteurs économiques, toutes les classes d'âge et même des personnes qualifiées sont concernés. Des analystes prévoient une détérioration de la situation jusqu'au milieu de l'année prochaine; d'autres, plus pessimistes, annoncent plusieurs centaines de milliers de chômeurs pour les années à venir.

Faut-il se faire une raison et accepter de vivre dorénavant, comme les autres pays industriels, avec un taux de chômage «naturel», incompressible? Le fait est que personne, pas plus en Suisse qu'ailleurs, ne se risque à annoncer la résorption complète du chômage. Et ceux qui proposent des mesures se gardent bien d'en chiffrer les effets.

Il y a bien sûr le projet de renforcer et d'assurer le financement de l'assurance-chômage. A ce sujet l'accord semble large. S'il y a urgence à ce que celles et ceux qui sont privés de travail disposent de quoi vivre décemment, les allocations ne représentent pas un avenir pour ces personnes. Tout au plus un dépannage provisoire. La seule réponse acceptable, pour autant qu'on écarte l'idée d'une société divisée en privilégiés actifs et exclus assistés, c'est de promouvoir l'emploi.

La relance, ce mot magique chargé des certitudes d'un passé proche, fait encore recette. Mais la Suisse, plus encore que d'autres pays, est dépendante de la santé de l'économie mondiale; or les locomotives japonaise, allemande et américaine sont singulièrement essouffées. Par ailleurs la relance ne garantit pas des emplois nouveaux en nombre suffisant. On sait aujourd'hui que croissance et emploi ne vont plus de pair. L'investissement aide d'abord la rationalisation et l'automation. Alors, à défaut d'une relance globale, des interventions sélectives, mieux ciblées sur des besoins prioritaires?

La gauche et les syndicats privilégient

cette voie et en appellent à des dépenses publiques accrues pour la construction de logements sociaux, les transports publics et la protection de l'environnement notamment. Dans certains domaines — environnement et énergie par exemple — l'effort pourrait se révéler payant, la stimulation de l'innovation ouvrant la perspective de marchés prometteurs. Mais faut-il vraiment relancer sans autre la construction, un secteur notoirement surdimensionné et dont le mode de production reste à bien des égards archaïque?

La droite préfère améliorer ce qu'elle appelle les conditions-cadre de l'économie. En clair et en bref, abaisser la charge fiscale des entreprises, déréglementer largement et serrer la ceinture des budgets publics. Elle en attend une vigoureuse reprise de l'activité économique. Assouplir, voire supprimer des contraintes? Pourquoi ne pas expérimenter dans cette direction aussi. Mais seulement dans le cadre de négociations entre les partenaires sociaux, donnant donnant, inconvénients et avantages partagés. Pas question d'une potion libérale qui instaure la loi de la jungle.

Il y a encore bien à faire pour la formation. Maintenir et améliorer le niveau de qualification de la main-d'œuvre, c'est valoriser un capital humain vite déprécié par le chômage.

Tous ces remèdes conjugués et expérimentés avec prudence amélioreront peut-être la situation sur le marché du travail. Mais il n'y a plus de certitudes: le volontarisme étatique à la mode keynésienne tout comme le laisser-faire autorégulateur ont usé leur pouvoir de séduction au contact de la réalité. Reste encore à expérimenter le partage du travail; si ce dernier ne croît plus ou pas suffisamment pour répondre à la demande, pourquoi ne pas mieux le répartir en abaissant substantiellement sa durée? En renonçant par exemple à l'amélioration réelle des revenus, en acceptant même une diminution de certains d'entre eux.

JD

# S'approcher de la vérité des coûts

*On ne cesse de le répéter: les transports doivent prendre en charge toutes les dépenses qu'ils occasionnent. Encore faut-il calculer l'incalculable.*

(jd) L'augmentation des déplacements de personnes comme de marchandises contribue indéniablement au développement économique. Mais ce phénomène s'accompagne de nuisances qui prennent des dimensions inquiétantes. Rien d'étonnant à cela nous disent les économistes: si le trafic se développe à un tel rythme, c'est qu'il ne couvre pas tous ses coûts; le prix de ses nuisances, il les fait payer à une collectivité anonyme; c'est ce qu'on appelle les coûts externes. Mais les agents économiques auraient tort de se gêner. Ce qui pour le simple bon sens paraît aberrant est parfaitement sensé du point de vue économique. Ces produits qui parcourent l'Europe et même parfois le monde pour les différentes phases de leur élaboration s'inscrivent dans cette logique.

A propos des remèdes, les économistes nous préviennent: méfions-nous de la prolifération des réglementations et interdictions en tous genres; elles sont peu efficaces car elles ne garantissent pas la meilleure allocation des ressources et coûtent cher en contrôles. La solution? La vérité des coûts. Encore faut-il pouvoir apprécier ces coûts actuellement reportés sur autrui.

## Le prix de la qualité de vie

Heidi Schelbert, professeur d'économie à l'Université de Zurich, évoque les méthodes de calcul possibles dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 15 septembre dernier.

La méthode indirecte d'abord, qui consiste à évaluer les coûts de réparation dus aux dommages provoqués. Ainsi les coûts externes du trafic devraient inclure le prix des accidents de la circulation: soins aux blessés, pertes de gains de ces derniers et des personnes décédées. Mais on ne répare pas monétairement les souffrances endurées ni les atteintes à la qualité de vie. Entrent également dans ces coûts externes, les dommages dus à la pollution de l'air (bâtiments, flore, faune, sols, êtres humains) chiffrés en termes de

réparation, le prix des parois protectrices et des fenêtres isolantes contre le bruit du trafic. On sait que le prix du terrain et donc des loyers varie selon le niveau de bruit d'un quartier. En comparant ce prix avec celui qui prévaut dans un quartier tranquille de même nature, on détermine le coût à imputer au trafic.

## 800 francs le mètre carré de forêt

La méthode directe consiste à fixer un coût aux nuisances sur la base du prix que les individus sont disposés à payer pour un bien collectif. On se base ici sur des intentions et non sur un comportement réel; c'est la faiblesse de la méthode. Ainsi, sur la base d'un sondage d'opinion, des chercheurs zurichois ont pu établir à 800 francs le mètre carré la valeur attribuée par les citoyens à une forêt proche de la ville, valeur qui reflète l'attachement aussi bien à l'existence et à l'utilisation de cette forêt qu'à sa transmission aux générations futures. Ce résultat confirme des valeurs semblables exprimées par de telles enquêtes au Tessin et à l'étranger.

On le voit, la détermination d'un coût exact est difficile. Pour les économistes, cette difficulté ne doit pas servir de prétexte pour ne rien entreprendre. Ils préconisent d'intégrer immédiatement un coût modéré dans le prix des transports, puis de l'adapter progressivement, en tenant compte des connaissances acquises et de manière à ce que les participants au trafic puissent adapter leur comportement.

## Plus de resquille possible

Le laïc s'étonne qu'un modèle présentant de tels avantages ne soit pas déjà en vigueur. Serait-ce que cette approche économique, si elle est séduisante théoriquement, fait peur dans la pratique dans la mesure où elle n'offre plus d'échappatoire, contrairement à la réglementation classique? En effet, si les coûts externes du trafic sont inclus dans le prix du carburant, la possibilité de resquille disparaît. Cette approche éco-

nomique nous paraît intéressante en matière de trafic, où il n'est pas concevable de multiplier les restrictions et encore moins d'introduire l'interdiction générale de circuler. Par exemple, une taxe sur les poids lourds devrait prendre en compte les valeurs d'émission et la distance parcourue. Mais une telle approche ne rend pas superflues les prescriptions: cette taxe pourrait très bien se combiner avec des normes impératives sur les émissions. Concrètement, les véhicules n'obtiennent le permis de circulation que s'ils sont conformes aux normes en matière de pollution atmosphérique, puis paient une taxe dégressive en fonction de leurs performances par rapport aux normes. ■

## ENFANTS ET CIRCULATION

# Sécurité sur le chemin de l'école

(réd) Les accidents de la circulation restent, hélas, la première cause de mortalité chez les enfants en Suisse: un enfant tué par semaine, un enfant blessé toutes les quatre heures. Les enfants et les adolescents sont obligés de se déplacer à pied ou à vélo et leurs facultés ne leur permettent pas d'appréhender le trafic avec la même rapidité ni avec la même précision que les adultes, mais leur prise en compte dans les aménagements routiers et urbanistiques est encore trop souvent lacunaire ou le fait de rajouts plus ou moins réussis. C'est pour encourager une prise de conscience et pour aider les parents dans leurs démarches face aux autorités que l'Association transports et environnement (ATE) a réalisé un guide à l'intention des parents d'élève: *Sécurité routière sur le chemin de l'école*.

Cette brochure contient quelques rappels utiles sur les enfants et le trafic et présente une marche à suivre ainsi que des réalisations dans des localités genevoises, vaudoises et tessinoises. Des exemples qui seront utiles pour convaincre les autorités, dont certaines se plaisent à penser que rien ne peut ou ne doit être fait.

*Sécurité routière sur le chemin de l'école - Agir ensemble.* ATE, case postale 324, 2800 Delémont.

# La crousille de la Suisse à l'étranger

**La Suisse fait partie du club fermé des pays exportateurs de capitaux. Quelques chiffres et un commentaire. Notre pays se révèle aussi très accueillant pour les capitaux en fuite en provenance des pays du tiers monde; lire à ce sujet l'article de Thierry Pellet en page 6.**

(jg) La Suisse, on le sait, exporte des capitaux. Une étude récente permet d'en apprendre plus sur cette activité traditionnelle de notre pays. Notons tout d'abord que des chiffres détaillés ne sont disponibles que depuis 1984 ! La faiblesse de nos instruments statistiques n'est plus à démontrer, d'autant qu'il ne s'agit pas là d'un domaine où la transparence est de mise.

Il est question ici des avoirs nets, que l'on obtient, en gros, en faisant l'opération exportation de capitaux moins importation.

L'auteur se livre à des extrapolations en remontant dans le temps jusque en 1960. Sa conclusion est intéressante: de 1974 à 1983, les avoirs nets suisses à l'étranger ont représenté entre 90% et 106% du Produit intérieur brut (PIB) et de 1983 à 1990, ce rapport varie entre 86% et 105% du PIB. Par contre, dans les années 60, il semble que la variation se situait entre 72% et 98% du PIB.

Autrement dit, les avoirs de la Suisse à l'étranger ont cru en moyenne un peu plus vite que le PIB au tournant des années septante, puis se sont maintenus à un niveau qui est en gros, chaque année, équivalent à la richesse produite dans le pays. C'est un taux incroyablement élevé si l'on effectue une comparaison internationale. L'auteur communique un tableau établi sur la base des chiffres de l'OCDE:

## Avoirs nets externes des pays créditeurs en 1989, en % du PIB

|                 |      |
|-----------------|------|
| Suisse          | 97,6 |
| Grande-Bretagne | 18,4 |
| Pays-Bas        | 13,5 |
| Allemagne       | 13,5 |
| Japon           | 9,2  |

Inutile de préciser que les Etats-Unis ou la France sont des importateurs nets de capitaux. Ce résultat est aussi singulier que les comparaisons faites sur la dette hypothécaire dont on sait, faute d'obligation d'amortissement, qu'elle dépasse

de loin en Suisse tout ce qui existe dans les autres pays. Il faut s'attacher à la composition de ces avoirs pour comprendre de quoi il retourne.

Sur les quelques 320 milliards de francs d'avoirs nets du pays en 1989, 50 sont formés des réserves en or et en devises de la Banque nationale. Les investissements directs à l'étranger se montent à 42 milliards de francs, somme qui représente l'expansion réelle de notre économie à l'extérieur. Le reste est composé en quasi totalité des placements financiers et des fonds fiduciaires. Ces derniers sont des opérations hors bilan faites par une banque pour le compte et au risque du client.

L'activité de *gare de triage* des banques

## Suisse qui pleure, Suisse qui rit

(ag) La Suisse du travail, celle qui exporte, qui vend des services, qui construit, la Suisse du Produit intérieur connaît des difficultés conjoncturelles, mais la Suisse de la fortune accumulée, celle du Produit national, se porte bien. La fortune nette des Suisses dans ses rapports avec l'étranger, c'est-à-dire une fois déduits les biens de l'étranger en Suisse, a vigoureusement augmenté de 14% en 1991. Elle avait pour la première fois légèrement régressé en 1990, car les banques, serrées par la politique restrictive de la Banque nationale, avaient dû recourir à des emprunts extérieurs. L'an dernier, c'est donc reparti. Cette fortune comprend aussi bien les réserves en devises de la Banque nationale, les investissements directs des entreprises suisses, les crédits bancaires, les placements mobiliers, etc.

Les cours de la bourse peuvent influencer l'estimation de certains placements. Mais, c'est l'explication première, on a aussi assisté à des achats massifs:

suisses contribue donc à gonfler le chiffre de nos avoirs extérieurs, même si tous les fonds ainsi placés ne sont pas forcément d'origine indigène.

La fortune suisse à l'étranger comprenait également les engagements extérieurs des banques suisses, autrement dit les opérations qu'elles font en leur nom propre. Or, ceux-ci ont considérablement baissé depuis 1987. L'auteur incrimine comme d'habitude le droit de timbre. Il va falloir changer de bouc émissaire...

Mais même si l'on enlève toutes les opérations financières en retenant uniquement les avoirs nets de la Banque nationale et les investissements directs, on arrive encore à 29% du PNB, ce qui reste très supérieur à la situation des autres nations. Les engagements internationaux de la Suisse sont tels qu'un refus de l'EEE ne présenterait sans doute pas de gros risques pour notre économie. Par contre il aggraverait le décalage entre des citoyens un peu confinés dans leurs limites nationales et des banques et des entreprises qui ont depuis longtemps largué les amarres. ■

Mauro Picchi: «La Suisse, pays exportateur de capitaux», in *La Vie économique* n° 10/92.

26,9 milliards de papiers-valeur étrangers ! Le portefeuille ainsi détenu par des Suisses se monte à 289,6 milliards ! En chiffres globaux, la fortune suisse sur l'étranger est de 799 milliards et celle des étrangers sur la Suisse de 477 milliards. D'où le solde net de 321 milliards.

Ce chiffre exceptionnel, un record mondial, représente par tête d'habitant 46 000 francs.

Cette fortune de plus de 300 milliards d'ordre de grandeur, c'est, en comparaison, le quart du gigantesque endettement des pays du tiers monde. Le revenu de cette fantastique accumulation donne à la Suisse une balance des paiements régulièrement excédentaire, pour 14 milliards. La Suisse, à la fois travailleuse et rentière.

Mais au vu d'une telle richesse, il serait inacceptable qu'elle puisse glisser dans une société à deux vitesses, qu'elle puisse laisser se distendre le lien communautaire. Au vu de tels chiffres, il est difficile aussi de justifier une aide à la coopération et au développement modeste, en dessous de la moyenne des pays européens. ■



# Et si c'était vous ?

*On peut accepter que le génie génétique crée de nouvelles variétés de pommes-de-terre et refuser une application de ces mêmes techniques à l'homme. Une nuance dont ne s'embarrasse pas Gen Suisse dans sa campagne d'affichage.*

(pi) »Et si vous aviez besoin de sang, vous seriez pour ou contre le génie génétique ?» Cette question m'est posée sur affiche par Gen Suisse, au-dessous d'un groupe de personnes, vous et moi, sérieuses comme des ministres et alignées comme des soldats, toutes étant reliées à une perfusion de sang. D'autres affiches conçues selon le même modèle parlaient il y a quelque temps de cancer, de tuberculose, etc.

## Questions mal formulées

Une fois de plus, le milieu scientifique et médical formule mal ses questions. On peut en effet avoir besoin de sang et s'interroger sur les méthodes de fabrication de produits sanguins faisant appel au génie génétique. On peut aussi souhaiter que le génie génétique soit capable de mettre un terme à la carence de sang dont souffrent de nombreuses régions du monde sans pour autant soutenir son développement dans d'autres domaines.

Il ne s'agit pas d'être pour ou contre le génie génétique mais de définir le cadre dans lequel il peut se développer, les limites au-delà desquelles une application n'est plus souhaitée. Or Gen Suisse n'évoque évidemment dans sa campagne que les domaines sur lesquels il ne

rencontrera pas d'opposition sérieuse pour mieux passer sous silence les activités plus dérangeantes.

Car comme de nombreuses découvertes et inventions humaines, le génie génétique n'est pas néfaste en soi. C'est son application qui peut soulever des questions, poser des problèmes. Nous avons parlé dans un précédent numéro (DP 1095 – «Du botte-cul à l'ordinateur») des manipulations génétiques qui permettent d'augmenter la production de lait ou de viande d'une vache et des recherches qui sont en cours pour isoler le gène responsable de la couleur de la robe, ou de la pousse des cornes, dans le but d'intervenir sur ces caractéristiques. Ce ne sont que les difficultés d'expérimentation qui limitent très sérieusement pour l'instant de telles interventions sur l'homme. Mais déjà le perfectionnement des diagnostics prénataux, sur les embryons ou même sur les œufs avant leur implantation dans le cas de fécondations artificielles, pose de sérieux problèmes éthiques: il y a consensus sur le fait de ne pas garder un embryon dont on sait qu'il sera à l'origine d'un enfant trisomique, mais qui empêchera par la suite des parents de refuser de poursuivre une grossesse parce que le bébé qui en résultera ne correspond pas à leurs désirs; et qui déterminera les critères selon lesquels il faudra choisir les œufs résultant d'une fécondation artificielle si les médecins sont capables de déterminer les caractéristiques de l'enfant à naître; et pour quelle raison pourrait-on intervenir sur l'œuf ou sur l'embryon pour éviter une tare héréditaire par exemple, mais pas pour lui assurer le physique d'un sportif d'élite ?

## Un choix de société

Le génie génétique implique aussi des choix de société à des niveaux beaucoup plus terre à terre, dans les modifications des végétaux par exemple. L'industrie, qui finance une bonne partie de la recherche dans ce domaine, aura toujours tendance à favoriser ses intérêts financiers à court terme sans se soucier des effets secondaires, écologi-

ques, sociaux, de ses découvertes. Ainsi la production d'arôme de vanille de synthèse en laboratoire ne dépend pas de la météo et son prix n'est pas soumis aux variations des cours mondiaux, des taux de changes et autres impondérables. Par contre, ce mode de fabrication est désastreux pour les producteurs traditionnels dans les pays du tiers monde. Plus près de chez nous, on met déjà sur le marché des blés résistant soit à des maladies déterminées, soit, ce qui est plus fréquent, à des produits de traitement chimique bien précis. Et dans le futur, on aura toujours tendance à modifier les plantes pour les adapter à un mode de production industriel (les tomates sous serre chauffée et sur laine de pierre par exemple) nécessitant stockages et transports, plutôt que de favoriser les cultures locales, traditionnelles et de proximité, qui tirent parti de l'énergie solaire.

## A nouveaux problèmes, solutions nouvelles

La question de Gen Suisse n'est pas seulement mal posée, elle est en plus malhonnête. Parce qu'elle soulève un problème de société en le réduisant à une question personnelle, posée sur le mode de l'interpellation et touchant le domaine sensible de la santé, où chacun est démuni face au chercheur et au médecin. Que dirait Gen Suisse si fleurissaient des affiches posant la question: «Et si c'était votre chien qui était disséqué, vous seriez pour ou contre la vivisection ?»

Le génie génétique est un sujet qu'il faut débattre, largement, publiquement, et malgré sa maladresse, la campagne de Gen Suisse nous en donne l'occasion. Les effets personnels du génie génétique sur la santé des individus seront certes un point important du débat, ne serait-ce que pour déterminer l'utilité de cette technique. Mais le choix final, de par ses implications sur toute la société, reste une décision qui doit résulter d'un choix communautaire et non de la somme d'intérêts personnels.

Il est probable que les outils législatifs traditionnels ne sont plus adaptés pour régler ce genre de questions, caractérisées par des changements nombreux et rapides. Aucune solution définitive n'existe d'ailleurs pour l'instant; une raison de plus pour en parler, franchement et en-dehors de toute passion. ■

Page suivante: «Les Recalés», de Brétécher, extrait de l'album *Les Mères*, édité par l'auteur.

## EN BREF

La base du parti radical zurichois s'est prononcée massivement en faveur de l'EEE: 6041 oui contre 2884 non. Taux de participation: 50%.

Les aventures de Tintin existent maintenant dans une quarantième langue: l'alsacien. *D'Affär mit'm Tournesol* inaugure la série.

Lors d'un débat dans le cadre de l'exposition «Sonderfall ?» à Zurich, plusieurs délégués cantonaux aux affaires européennes ont traité du sujet «Le fédéralisme comme modèle pour l'Europe». On n'est jamais si bien servi...

# LES RECALES

j'ai là le résultat de votre  
amniocentèse... tout va bien,  
pas de mongolisme,  
aucune aberration  
chromosomique



c'est  
un garçon



ah bon ?  
j'avais prévu  
une fille...



il sera sans doute  
de petite taille  
avec peut-être  
une légère  
lombardie à  
l'embouppant



mais mon mari  
est grand  
et mince  
et moi-même  
je...

plutôt porté  
à la rêverie  
qu'à l'action...  
un enfant  
bien sympathique



oh là là  
là là



c'est tout ce que  
je puis vous dire  
dans l'état actuel  
des connaissances

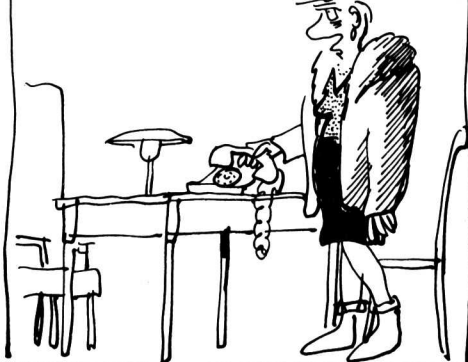
vous êtes sûr  
qu'il s'agit bien  
de mon  
dossier ?



je peux appeler mon  
mari ?



docteur



nous ne  
le prenons  
pas



BRETÉCHER

L'INVITÉ DE DP

# La Suisse, havre des capitaux en fuite

*Cette semaine se déroule une campagne «Pour une Suisse sans capitaux en fuite». Soutenue par environ deux cents organisations d'aide au développement, des églises et d'autres milieux, cette action commune s'attaque à un problème important pour les pays du tiers monde: la fuite des capitaux.*

**Thierry Pellet**

secrétaire permanent de la Déclaration de Berne

Si le phénomène nous interpelle à chaque nouvelle chute de dictateur lorsque l'existence de comptes en Suisse est révélée, ses implications dans les pays d'origine sont plus méconnues. Parfois, l'ampleur de la fuite des capitaux est telle qu'elle correspond à la moitié de l'épargne nationale, comme l'estimait la Banque mondiale pour l'Argentine ou le Venezuela. D'autres fois encore, c'est l'équivalent de la dette extérieure du pays qui a fui pour se réfugier sur des comptes privés à l'étranger, comme des sources sérieuses l'affirment pour la seule personne de Mobutu au Zaïre. Cette hémorragie renforce une balance des capitaux souvent chroniquement déficitaire pour ces pays, les obligeant par là à s'endetter.

La Suisse joue un rôle prépondérant de plaque tournante pour ces flux Sud-Nord. Les capitaux transitent par la place finan-

cière suisse pour aller ensuite se réfugier à l'étranger dans des placements sûrs, rendant par là difficile toute identification de leur origine. Selon des sources bancaires ou académiques, 10 à 25% de tous les capitaux en fuite du tiers monde auraient transité par la Suisse vers la fin des années quatre-vingt.

La législation helvétique autorise des délits typiques de fuite des capitaux et les protège par le secret bancaire. Ce laxisme législatif implique directement la responsabilité de la Confédération face aux conséquences dramatiques de cette dynamique appauvrissante pour certains pays du tiers monde.

C'est pourquoi un Manifeste propose des modifications des lois suisses pour tendre vers «une Suisse sans capitaux en fuite». Signé par la large coalition d'organisations évoquée ci-dessus, il s'attache notamment aux dysfonctionnements de la loi d'entraide judiciaire internationale. Celle-ci est d'importance pour la restitution des capitaux en fuite à leur pays d'origine puisqu'elle définit quand et comment la Suisse accorde son aide aux pays qui en font la demande, entraînant par exemple le blocage de comptes, la levée du secret bancaire ou la transmission de documents.

Cette loi est actuellement en révision. C'est-à-dire qu'une commission fédérale d'experts travaille à sa mise à jour avant que le Parlement ne tranche en dernier ressort sur son contenu. Pierre Schmid, président de cette commission, le reconnaît volontiers: la nécessité de limiter dans le temps les procédures d'entraide, en réduisant notamment les possibilités de recours, fait partie de ses préoccupations. Le fameux cas des Marcos, où quelque 500 millions de francs sont toujours gelés, plus de six ans après la décision du Conseil fédéral de bloquer leur fortune, a suffisamment marqué l'opinion publique pour qu'une volonté politique claire existe de ne pas renouveler un tel épisode. Mais d'autres mesures sont aussi récla-

mées par les organisations signataires. Ainsi, la loi d'entraide judiciaire donne dans le minimalisme juridique en ne fonctionnant que pour les délits punis par le droit suisse. Evasion fiscale et exportations illégales de devises, des cas typiques de fuite des capitaux, dépassent ainsi les limites de la collaboration helvétique en matière d'entraide internationale, car ceux-ci ne sont pas reconnus comme des infractions en Suisse.

D'autre part, le Conseil fédéral devrait être directement compétent pour les cas extraordinaires comme les chefs d'Etat déchus. La loi actuelle «est prévue pour les droits communs mais piétine pour les chefs d'Etat», comme le relève Guy Fontanet, avocat du gouvernement philippin actuel.

Si la nécessité de raccourcir les procédures devrait apparaître clairement dans la nouvelle mouture de la loi d'entraide judiciaire, son élargissement aux autres domaines évoqués et la création de compétences extraordinaires pour les cas exceptionnels semblent avoir bien moins de chance.

On court ainsi le risque de devoir travailler à l'avenir avec une loi plus efficace mais toujours aussi restrictive dans ses domaines d'application. Un pas insuffisant pour la Suisse qui tarde toujours à appliquer les positions plutôt progressistes qu'elle ne manque pas de défendre dans les rencontres internationales. ■

## MÉDIAS

La situation de la presse genevoise continue à intéresser la presse spécialisée alémanique. *Persönlich* consacre cinq pages de son édition du 9 octobre aux grands quotidiens du canton. *Media Trend* tentera pour sa part, dans son édition de novembre, de pronostiquer les chances de survie des journaux romands.

Difficile d'être non-conformiste au Liechtenstein: le périodique *Löwenzahn* (Dent-de-lion) cesse de paraître... Une dette d'environ 12 000 francs reste à rembourser.

La Coordination socialiste romande a décidé de lancer un hebdomadaire au printemps prochain, malgré le refus du PS genevois d'assurer une participation financière et sa quote-part d'abonnés.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Thierry Pellet

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens



# Bébé public ou bébé privé ?

*Nous reproduisons ci-dessous un article paru dans le Bulletin d'octobre de l'Association vaudoise des journalistes (AVJ). Il relate un jugement du Conseil d'ordre de l'AVJ, organe formé de membres de l'association et présidé par l'ancien procureur Willy Heim, qui se détermine sur les questions d'éthique professionnelle. Il n'a aucun pouvoir de sanction, que ce soit envers un journaliste ou un éditeur.*

Le Conseil d'ordre de l'Association vaudoise des journalistes, présidé par Willy Heim, a eu à se déterminer, ce printemps, sur les limites de la sphère privée des personnes publiques. La plainte émanait de Josef Zisyadis et de son avocat, Pierre Chiffelle, contre notre consœur Françoise Cottet, pour un article publié dans *24 Heures*. Les faits: au début de l'année, l'élue popiste Martine Auderset démissionne subitement du Conseil communal de Lausanne et de son parti. Le 4 février, dans un article intitulé «*Vie publique et mœurs privées*», Françoise Cottet explique que, selon M<sup>me</sup> Auderset, ce départ est dû à une recherche en paternité qu'elle veut engager contre le secrétaire cantonal du POP, Josef Zisyadis, député et conseiller national, dont elle a un enfant qu'il ne veut pas reconnaître.

La journaliste avait pris contact tant avec M. Zisyadis qu'avec son avocat. C'est par elle, disent-ils, qu'ils ont appris la réclamation de M<sup>me</sup> Auderset. M. Zisyadis n'exclut pas cette paternité. Simplement, il est séparé de l'ex-députée depuis quinze mois et affirme tout ignorer de ce fils, né le 19 septembre 1991.

## Avocat choqué

L'avocat Pierre Chiffelle est choqué que la journaliste s'imisce de manière aussi grave dans la sphère privée du conseiller national, d'autant qu'aucune action judiciaire n'a même été entamée. Françoise Cottet répond que Josef Zisyadis occupe trois fonctions officielles: secrétaire cantonal du POP vaudois, conseiller national et député au Grand Conseil. En démissionnant, M<sup>me</sup> Auderset a porté des accusations précises sur M. Zisyadis. La journaliste estime que l'intérêt public n'est pas contestable. Devant le Conseil d'ordre, M. Zisyadis a répété que l'article lui avait causé un important préjudice, non pas tant dans son parti que dans sa famille. Il a deux jeunes enfants d'un premier mariage et une nouvelle épouse. Tous trois en ont été bouleversés.

Le Conseil d'ordre estime que la vie privée d'une personne publique peut être discutée pour autant qu'elle mette en cause sa qualification pour cette charge officielle. Mais aujourd'hui, le concubinage est courant. Il n'y a aucune honte à avoir en enfant illégitime et l'on ne saurait reprocher à un homme d'attendre, pour reconnaître un enfant, d'être certain d'en être le père.

## Pas d'intérêt public

Le Conseil d'ordre juge donc qu'il n'était pas dans l'intérêt public de révéler par voie de presse les démêlés du conseiller national avec son ex-compagne, puisqu'il n'avait pas été mis publiquement en cause et que ces faits concernaient sa seule vie privée.

M<sup>me</sup> Auderset exerçait aussi une fonction publique. Il était normal que la

presse s'intéresse à sa démission soudaine. Si elle avait spontanément accusé son ex-ami, l'article de M<sup>me</sup> Cottet eût été justifié, note le Conseil d'ordre. Qui relève cependant que c'est la journaliste, par ses questions, qui a amené Martine Auderset à révéler ses griefs. Le Conseil d'ordre juge donc inadmissible la publication de faits dont rien, sinon l'effet de sensation, ne justifiait la parution. Et conclut que Françoise Cottet et son rédacteur en chef Fabien Dunand ont violé l'article 7 de la Déclaration des devoirs et des droits du journaliste, la première en rédigeant l'article en question, le second en autorisant sa publication. Ma. C.

*24 Heures*, qui conteste cette manière de voir, sur le fond et dans la forme, a fait recours auprès du Conseil suisse de la presse.

## Déclaration des devoirs et des droits du journaliste

*Le journaliste qui relate, commente les faits et les idées tient pour ses devoirs essentiels de:*

(...)

*7. Respecter la vie privée des personnes, pour autant que l'intérêt public n'exige pas le contraire; s'interdire les accusations anonymes ou gratuites.*

## CINÉMA

## Olivier Olivier

(pi) *Olivier Olivier*, le film d'Agnieszka Holland, pourrait se résumer à deux phrases: un enfant disparaît lorsqu'il a neuf ans; il réapparaît six ans plus tard. L'originalité du propos réside certes dans la manière de s'intéresser davantage au retour qu'à l'absence, mais aussi et surtout dans une façon de raconter l'histoire. Dans un langage propre au cinéma, qui parvient à rendre crédible une fin d'histoire complètement irrationnelle. Si c'était un film policier, les pièces du puzzle ne pourraient s'emboîter, par manque de cohérence, par non-respect des lois du genre. Mais *Olivier* se rapproche plutôt du conte et, comme dans tous les contes, le public est manipulé. L'invraisemblable est à la fois secondaire parce que le spectateur glisse dessus et essentiel parce que c'est lui qui transforme un fait divers en une histoire, une vraie histoire qui dépasse largement la chronique de famille, l'album que la caméra feuillette pour le

divertissement des spectateurs, genre connu du cinéma français.

Agnieszka Holland nous convie à entrer dans un jeu avec l'inconnu qu'elle rapproche avec raison de *La double vie de Véronique*, de Kieslowski «*qui a pu, dit-elle, poser des problèmes à certains adultes, mais que les adolescents ont adoré, parce qu'ils ont besoin de ce côté magique et que la magie a toujours été très présente dans leur imagination. La nouvelle génération est moins rationnelle...*» Les points communs ne se limitent d'ailleurs pas à cette exploitation raisonnée et suggestive de l'irraisonnable: les réalisateurs de *La double vie* et d'*Olivier* ont une origine commune et donnent une même importance à cette musique dont un seul accord parvient à vous tirer des larmes, musique qui ne sert pas que de transition entre les scènes, mais participe pleinement à leur charge émotionnelle. *Olivier* est un film de l'Est, avec une musique de l'Est, avec des acteurs et un décor français. Un mélange convaincant et une lucarne ouverte sur l'enrichissement à attendre de la culture d'outre l'ex-rideau de fer. ■

# Les dépenses pour l'éducation

(ag) L'OCDE s'est lancée dans l'exercice difficile de comparer les systèmes éducatifs des pays industriels. Le collationnement des données est à lui seul un travail d'aussi longue patience qu'un puzzle de mille pièces. Qu'on songe pour la Suisse à la dispersion des charges entre la Confédération, les cantons et les communes ! D'où la lenteur de la collecte qui rassemble les chiffres de 1988 seulement. Quant aux comparaisons qualitatives, elles ne sont pas chiffrables à moins que l'on considère comme qualitatif le nombre des baccalauréats, la durée des études ou la proportion des étudiantes.

La mesure des dépenses est faite par référence au Produit intérieur brut. Il autorise un classement qui enregistre l'effort financier. Mais l'existence de l'enseignement privé, souvent subventionné, complique encore l'évaluation. Voici donc ce «premier coup d'œil» («Education at a glance») de l'OCDE.

## Dépenses des pays de l'OCDE pour l'éducation (en pour cent du PIB). Enseignement public et privé

|                 |     |
|-----------------|-----|
| Grande-Bretagne | 4,7 |
| Italie          | 4,8 |
| Australie       | 4,8 |
| Portugal        | 4,9 |
| Japon           | 5,0 |
| Espagne         | 5,0 |
| Suisse          | 5,1 |
| Autriche        | 5,6 |
| Etats-Unis      | 5,7 |
| Suède           | 5,7 |
| France          | 5,8 |
| Luxembourg      | 6,0 |
| Belgique        | 6,1 |
| Allemagne       | 6,2 |
| Pays-Bas        | 6,6 |
| Norvège         | 6,6 |
| Finlande        | 6,8 |
| Danemark        | 6,9 |
| Canada          | 7,2 |
| Moyenne OCDE    | 5,7 |

Avec 5,1%, la Suisse se trouve en-dessous de la moyenne, même si pour l'enseignement public seul, elle est très légèrement au-dessus (5,1 contre 4,8).

Si l'interprétation des données est délicate, il est permis d'affirmer que l'effort suisse est retenu en comparaison de pays de même dimension (mais pas de même richesse) comme le Benelux, l'Autriche

et les pays nordiques. A l'heure des restrictions budgétaires, il est bon de connaître de tels repères. ■

## Le monopole de l'assurance-incendie

(ag) L'Accord sur l'EEE ne s'applique pas à l'assurance incendie que plusieurs cantons ont rendu obligatoire pour les immeubles en en réservant la gestion à une institution de droit public qui dispose ainsi d'un monopole. Mais on a appris qu'une directive allait, l'an prochain, ouvrir ce domaine à la concurrence; exemple du droit évolutif. La Suisse aura à s'adapter.

A cette occasion a été indiquée, pour le canton de Vaud, l'économie que l'absence d'une chasse à la clientèle et la gestion simplifiée rendent possible.

Plusieurs dizaines de millions sont en jeu si l'on tient compte aussi de subsides de l'Etablissement d'assurance accordés au titre de la prévention et de la lutte contre l'incendie.

La concurrence, la preuve en est faite, n'est pas, dans certaines situations, le régime le plus avantageux. Les dogmatismes poussés à l'absolu sont récusables.

P.S. On regrettera que dans son rapport sur l'Espace européen et l'économie vaudoise, le Conseil d'Etat n'ait pas abordé ce sujet, ni celui de la régate du sel, fâcheuse omission si l'on songe qu'il y a deux conseillers d'Etat originaires de Bex et de Gryon où se situe la montagne salifère chère aux Vaudois. ■

## Meurtre homophobe à Lausanne

(fb) Lorsqu'un meurtre a une connotation raciste, on le dit et on s'en indigne. Pourquoi pas lorsqu'il s'explique par la haine envers les homosexuels ?

Vous l'avez lu distraitemment dans les quotidiens: dans la nuit du 25 au 26 septembre, sur la colline de Montriond, un Suisse de quarante ans, célibataire, a été tué de vingt coups de poignard par un jeune homme de dix-neuf ans, Suisse, domicilié à Lausanne,

qui a été arrêté le lendemain. On dispose de quatre relations de ce fait divers: la dépêche de l'Agence télégraphique suisse, lapidaire; les quotidiens vaudois d'Edipresse (article identique dans le *Matin*, le *Nouveau Quotidien* et *24 Heures*), la *Suisse* et le *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* (qui parvient à ne pas mentionner que la colline de Montriond est un lieu de rencontre nocturne des homosexuels du chef-lieu vaudois).

Le meurtrier, qui dit avoir répliqué à une agression (la *Suisse* et le *JGGL*), est «*connu des services de la police mais n'appartenait pas au milieu homosexuel*» (Edipresse), il «*avait déjà occupé le Tribunal des mineurs pour des actes de violence similaires*» (JGGL), le «*mobile de son geste (...) ne serait pas l'argent*» (La *Suisse*). Bon sang, quel peut bien être au monde ce mobile ? L'ATS propose «*crime crapuleux, règlement de comptes ou bagarre dans un lieu connu pour être fréquenté par des homosexuels*», la *Suisse* et le *JGGL* évoquent le besoin de «*se défouler*», Edipresse ajoute à tout ce qui précède l'«*acte gratuit*».

Circulez, y a rien à voir. Des articles incompréhensibles pour qui n'est pas en mesure d'en décoder la sinistre réalité: un personnage coutumier de la violence à l'égard des gais se rend là où il est sûr d'en trouver et en tue un. Loin d'informer, les journaux déforment (par exemple en suggérant qu'il existe des bagarres entre homosexuels ou que le meurtrier pouvait avoir un compte à régler avec sa victime) quand ils n'excusent pas: qu'est-ce donc que ce défoulement sur homosexuels ?

Ne pas dire qu'il s'agit d'un odieux crime homophobe, c'est aussi s'abstenir de parler de la victime, des victimes potentielles s'agissant d'un acte générique: ce sont d'autres gais qui draguaient ce soir-là qui ont alerté la police, leurs témoignages ont permis l'arrestation du meurtrier. Qui pense à leur émotion (ça aurait pu être eux), à la peur renouvelée de tous les homosexuels d'être victime d'un acte analogue du seul fait de leur orientation sexuelle ? C'est compliqué et ça n'intéresse pas de dresser un tableau plus général des violences homophobes à Lausanne ou en Suisse (on se souvient peut-être de cet homosexuel arrosé d'essence et immolé par des voyous à Bâle — où la réaction avait été tout autre), d'expliquer les mécanismes de peur et d'exclusion à l'origine d'un tel comportement, de lutter contre les préjugés à l'égard de ceux qui sont différents. ■